



AU PAYS DU SOLEIL, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé DN7 route de Nice - 83340 LE CANNET DES MAURES, RCS de DRAGUIGNAN 501 747 661, Carte pro. "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" N°5245, délivrée par la préfecture à TOULON (Var), Adhérent de la FNAIM - Garantie par CEGC 16 rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999, 92919 La Défense Cedex, pour un montant de 110 000 € - Titulaire du compte spécial (article 55 du décret de 20 juillet 1972) N°08115351881 ouvert auprès de HSBC – Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AXA FRANCE IARD S.A., 26 rue Drouot 75458 Paris Cedex 09 - Numéro individuel d'identification à la TVA FR 02 501 747 661.

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

VENTE

Les prix de vente affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction* à compter du 04 avril 2017 (hors cas particulier ci-dessous) :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Prix de vente supérieur à 275 001 €	4,17 % minimum de 14 000 €	5 %
De 225 001 à 275 000 €	5,00 % minimum de 12 500 €	6 %
De 175 001 à 225 000 €	5,84 % minimum de 11 000 €	7 %
De 100 001 € à 175 000 €	6,67 % minimum de 8 000 €	8 %
De 0 à 100 000 €	7,5 % minimum de 5 000 €	9 %

*A la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

CAS PARTICULIER :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

ESTIMATION ET EXPERTISE

Type de Bien	Estimation	Expertise
Du studio au 2 pièces	100 € HT	250 € HT
Appartement 3 pièces et plus	130 € HT	350 € HT
Maison < 110m ² et terrain	150 € HT	450 € HT
Maison >110m ²	180 € HT	600 € HT

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) :

Prestations de visite du logement, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :

- 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur **hors zones tendues**
- 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur **en zones tendues**

Réalisation de l'état des lieux :

3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Locaux commerciaux et professionnels :

14,00 % HT du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire